

VILLE DE MARGNY-Lès-Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>08 décembre 2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, Le 14 décembre 2021 à 19 heures 00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Marcel Guétrin de la Ville, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard HELLAL, Maire,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>08 décembre 2021</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 23</p> <p>VOTANTS : 28</p>	<p><i>ETAIENT PRESENTS :</i> Mesdames CHOISNE, DAUZAT, AUDINET, CHLAGOU BLANC, BENHERRAT, HOUSIEAUX, LAMRHARI, VIERIN MAURY, DE PAUW, Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON CABADET, NORTON, CRONIER, TILLY, LEONARD.</p> <p><i>ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :</i> Madame BOURGNEUF (pouvoir à Monsieur RECTON) Madame GILBERT (pouvoir à Madame DAUZAT) Monsieur JOANNIN (pouvoir à Monsieur NORTON) Madame GUILLAUME-MONNERY (pouvoir à Monsieur LEONARD) Monsieur ERNULT (pouvoir à Monsieur TILLY)</p> <p><i>ETAIENT ABSENTS :</i> Madame LHADI Awatif</p>
<p>Objet :</p> <p>I8- Dénomination de voie – Zac de la Prairie II</p>	<p><i>ASSISTAIENT EN OUTRE A LA REUNION :</i> Monsieur MARIUS LE PRINCE, Directeur Général des Services, Madame BENEZIT, Secrétaire de Monsieur le Maire.</p> <p>Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente séance.</p> <p>A l'unanimité, Madame Nidale LAMRHARI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.</p> <p>Ces formalités remplies...</p>

I8) Dénomination de voie – Zac de la Prairie II

Située à cheval sur les communes de Margny-lès-Compiègne et Venette, la ZAC de la Prairie II constitue le plus grand foncier disponible à urbaniser au sein du cœur de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

La vocation de la ZAC de la Prairie 2 est majoritairement résidentielle avec un apport de mixité sociale : logements sociaux, logements en accession sociale, logements locatifs intermédiaires, logements en accession privée tant en maisons qu'en collectifs, rendant ainsi le quartier plus attractif et permettant aux communes de Margny-lès-Compiègne et Venette ainsi qu'à l'ARC de maintenir un niveau suffisant en termes de logements sociaux tout en assurant une mixité de la typologie des logements créés.

De plus des bâtiments à vocation tertiaires permettront à la fois une mixité de fonction et un écran entre les logements et la voie ferrée. Les premiers logements seront livrés dans le courant de l'année 2023.

Deux avenues sont situées à cheval sur les communes de Venette et de Margny-lès-Compiègne. Chacune des communes choisissant la dénomination d'une des deux avenues. Pour ce faire, la commune de Venette a choisi le nom de Samuel PATY, et délibère le 14 décembre 2021 à ce sujet.

Nous avons invité les Margnotins à choisir le nom des futures voies de ce futur quartier de la commune de Margny-lès-Compiègne :

- 1 avenue
- 5 rues
- 1 allée

Parmi une liste de 12 noms :

- Lucie AUBRAC
- Simone DE BEAUVOIR
- Gabrielle BOURÉ
- Madeleine BRES
- Marcel CERDAN
- Paul CEZANNE
- Camille CLAUDEL
- Alexandre GANDOIS
- Paul GAUGUIN
- Claude MONET
- Salem NACER
- Simone VEIL

Le vote était ouvert du 2 au 30 novembre.

Les noms retenus sont les suivants :

Pour l'avenue, Simone VEIL,

Pour l'allée, Camille CLAUDEL,

Pour les 5 rues : Lucie AUBRAC, Simone de BEAUVOIR, Madeleine BRES, Alexandre GANDOIN et Salem NASSER.

Il est demandé au Conseil Municipal de décider des noms de ces différentes voies comme indiqué ci-dessous :

Avenue Simone VEIL (voie nouvelle 1 sur le plan annexé)

Avenue Samuel PATY (voie nouvelle 2 sur plan annexé – proposé par la commune de Venette)

Allée Camille CLAUDEL (voie piétons, cyclistes sur le plan annexé)

Rue Lucie AUBRAC (voie n°5 sur le plan annexé)

Rue Simone de BEAUVOIR (voie n°6 sur le plan annexé)

Rue Madeleine BRES (voie n°7 sur le plan annexé)

Rue Alexandre GANDOIN (voie n°8 sur le plan annexé)

Rue Salem NASSER (voie n°9 sur le plan annexé)

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame Zadiyé BLANC, Adjointe chargé de l'Urbanisme et du Développement économique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE des noms de ces différentes voies comme indiqué ci-dessus.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS
ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,**

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL

